



Syndicat National du Personnel
de Police et de Sécurité

13 janvier 2010

N° 2

INFO SNPS

MOTEUR SALARIAL

Vous avez vraisemblablement appris via les médias que le Ministre de l'Intérieur parle en des termes élogieux de la mise en service du moteur salarial pour les membres de la police.

Comme vous le savez, c'est cet instrument qui doit être utilisé pour que votre traitement, vos indemnités, vos allocations, ... soient payés à heure et à temps.

Suite à un ancien protocole (protocole 235), certains craignent qu'à partir de la mise en place du moteur salarial, certaines allocations et indemnités ne soient payées "par heure de prestation". Cette crainte est par ailleurs alimentée par un flux de rumeurs véhiculées par certains qui prédisent que tout le monde devrait être lésé financièrement.

Le SNPS a toujours déclaré qu'il ne pouvait être question de cela, et nous avons obtenu gain de cause.

Par ailleurs, je rappellerai que ce même protocole prévoyait également l'augmentation de l'allocation de fin d'année et du pécule de vacances. Nous avons déjà pu apprécier ces deux mesures et sous peu, le pécule de vacances de la grande majorité du personnel sera une nouvelle fois augmenté.

CONCLUSION : Le moteur salarial est là : les prédictions (de certains) sur les conséquences négatives de ce protocole ne se réalisent PAS, alors que les aspects positifs sont ACQUIS !

Cela doit donc être considéré comme une réelle victoire pour le SNPS qui, en signant ce protocole, a fait le bon choix au bon moment, et a obtenu le maximum de ce qu'il y avait à prendre à ce moment-là.

Philip VAN HAMME
Président National

LE SNPS : VOTRE DEFENSEUR DANS LES MOMENTS DIFFICILES